



French Tech Tremplin - AMI Prépa

Appel à manifestation d'intérêt pour des structures d'accompagnement des porteurs de la Prépa French Tech Tremplin

1. INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

French Tech Tremplin est un programme qui vise à promouvoir la diversité et l'égalité des chances dans l'écosystème startups français en :

- Mobilisant tout l'écosystème des startups de la French Tech autour de l'enjeu de la diversité sociale ;
- Contribuant à la création et à l'accélération de startups créées par des fondateurs issus de milieux éloignés de l'écosystème Tech français.

La première édition du programme (2020-2021) a permis d'accompagner 145 lauréats en phase Prépa et 200 lauréats en phase Incubation, en mobilisant plus de 100 partenaires dans 18 localisations. La deuxième saison de French Tech Tremplin capitalise sur les réussites de la première édition, en y apportant des améliorations et ajouts.

Le programme se déroulera en deux phases sur l'année 2021 et 2022, avec pour objectif d'aider les porteurs de projets à démarrer leur entreprise (phase Prépa) ou à l'accélérer en accédant à l'un des meilleurs incubateurs du territoire (phase Incubation).

Phase 1 : La Prépa, qui fait l'objet de cet AMI qui aura lieu de mi-octobre à décembre 2021

La Prépa est destinée à des porteurs de projets (personnes physiques) avec pour objectif de les aider à lancer leur entreprise et à tester leurs capacités entrepreneuriales. Elle est découpée en trois volets distincts:

- deux semaines intensives de « bootcamp », avec au menu : des ateliers de mentorat, des rencontres, des séances de « pitch », et une aide au diagnostic du projet. Chaque participant doit sortir de ce « bootcamp » avec une feuille de route claire pour ses prochaines étapes.
- une phase de développement de 6 semaines, où les participants auront accès à un catalogue de formation en ligne, à des « office hours » où ils pourront poser des questions à des experts et recevoir en direct des réponses utiles pour leur projet, et à des conférences et ateliers. Ils seront aussi invités à un « mentor speed meeting » où ils auront l'occasion de convaincre l'un des 100 mentors recrutés par la French Tech chargés de les accompagner.

- une nouvelle session « bootcamp » de 3 jours pour se préparer au concours pour la phase Incubation, avec notamment des cours de « pitch » et un atelier de montage du dossier de candidature.

Phase 2 : L'Incubation, qui aura lieu de février 2022 à février 2023

Programme sur 12 mois destiné à des lauréats (personnes morales). Ils bénéficieront d'une incubation au sein de l'un des incubateurs/accélérateurs partenaires, d'un accompagnement dédié et de mentorat, ainsi que d'une bourse d'un montant maximum de 42 000 €, dont 12 000 € maximum consacrés aux frais d'incubation. Les incubateurs partenaires de cette phase 2 seront sélectionnés dans le cadre d'un futur AMI lancé à l'automne 2021.

Le programme French Tech Tremplin rejoint l'ambition « Entrepreneuriat Pour Tous » de Bpifrance (plus d'informations [ici](#)), qui vise à renforcer la dynamique entrepreneuriale des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Cible

French Tech Tremplin a pour objectif de lutter contre les barrières socio-économiques qui sont des obstacles à la réussite de tous. Le programme est donc ouvert aux porteurs de projets qui correspondent à l'un des critères d'éligibilité suivants :

1. Critères économiques
 - Être Bénéficiaire des minimas sociaux (RSA, AAH...)
 - Être étudiant boursier ou anciennement étudiant boursier (moins d'un an depuis la fin de la bourse) dont l'échelon de la bourse d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est compris entre 5 et 7
 - Pupille de l'Etat
2. Critères de résidence
 - Résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR)
 - Résider dans un quartier de veille active (QVA): critère uniquement valable pour les résidents des Outre-mer.
3. Parcours personnel
 - Avoir le statut de réfugié reconnu par l'OFPRA.

Il est à noter que les lauréats de la première édition du Concours (Prépa ou Incubation) ne sont pas éligibles à participer à l'édition 2.

Gouvernance

Le programme est conduit par un comité de pilotage (COPI) composé de la mission French Tech (au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance), en partenariat avec le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) qui le finance dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), et avec Bpifrance qui est gestionnaire du programme et participe à la déclinaison territoriale des actions.

La déclinaison territoriale des actions est pilotée par les Capitales et Communautés French Tech (liste en annexe).

2. OBJECTIFS DE L'AMI

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à identifier et sélectionner, dans les Capitales et Communautés French Tech partenaires du programme (cf liste en annexe), des structures pour accompagner les participants de la Prépa French Tech Tremplin.

L'objectif est que les participants qui seront sélectionnés, reçoivent pendant deux mois un accompagnement à la création de startup, depuis l'idéation jusqu'à la préparation de leur dépôt de candidature pour la phase Incubation du programme.

Cet AMI vise à sélectionner des organismes experts dans l'accompagnement des startups, qui soient en mesure d'organiser les deux sessions dites "bootcamp" en début et fin de programme.

Cet AMI s'inscrit dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), dirigé par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et opéré par Bpifrance.

Contenu du programme

En répondant à l'AMI, l'organisme s'engage à déployer une offre d'accompagnement à l'émergence de projet entrepreneurial, d'une durée de deux mois, qui durera de mi-octobre à mi-décembre 2021.

Le porteur précisera la localisation de son offre (cf. liste des Capitales French Tech où se déroulera le programme en annexe). Il pourra proposer une offre dans une ou plusieurs localisations. La structure porteuse devra avoir la capacité d'accueillir entre 10 participants maximum (dans les Communautés) et 25 participants maximum (dans les Capitales) par localisation.

L'offre d'accompagnement devra répondre aux objectifs suivants :

- Accompagner les porteurs de projet pour les aider à diagnostiquer l'état d'avancement et les prochaines étapes de leur projet ;
- Développer la posture entrepreneuriale ;
- Encourager le passage à l'acte de création et favoriser l'acquisition des fondamentaux de l'entreprise.
- Découvrir le vocabulaire et les bases de l'entrepreneuriat et du monde de la Tech.

Il est attendu dans les propositions de programme pour les porteurs de projets :

Pour le bootcamp de début de programme (15 jours de mi à fin octobre 2021) :

- Une session d'onboarding avec un focus sur le team building ;
- Des modules obligatoires qui constitueront le cœur du programme :
 - Introduction au *lean*
 - Parcours de connaissance du client (ex : segmentation, profils types de clients, comment faire un entretien client, etc.)
 - *Benchmark* et analyse de la concurrence
 - Les différents types de *business models*
 - Apprendre à pitcher
 - Introduction au prototypage rapide

- Customer validation
 - Stratégie de mise sur le marché
- Des sessions d'échanges entre pairs, de témoignages et de mentorat

Pendant la phase de développement (6 semaines de fin octobre à mi-décembre 2021):
 Pendant cette phase, les participants ont accès à des modules de formation accessibles en ligne et mis à disposition par la Mission French Tech. Il n'est pas attendu des opérateurs de la Prépa qu'ils proposent des ateliers ou des modules de formation pendant cette phase de deux mois. Cependant, il est attendu que "l'entrepreneur en résidence" se rende disponible pour les participants sur une plage horaire équivalente à une demie journée par semaine pour que les participants puissent s'ils le souhaitent et sur rendez-vous, lui poser des questions ou lui demander des conseils.

Pour le bootcamp de fin de programme (mi- décembre 2021):

- un atelier de partage sur les avancées du projet et de diagnostic des étapes suivantes
- un atelier de préparation du dossier de candidature au concours Incubation: la Mission French Tech enverra 2 mois à l'avance toutes les informations nécessaires à la compréhension des attendus du concours, et la participation d'un chargé d'affaires de Bpifrance sera proposée pour la partie financière du dossier.
- des ateliers de préparation au pitch devant le jury
- des rencontres inspirantes

Les structures répondantes sont libres de développer de nouvelles méthodologies et outils pour ce programme, ou d'utiliser celles dont elles disposent déjà.

Les répondants sont également libres de proposer un programme conjoint avec d'autres structures dans le cadre d'un consortium. Il conviendra dans ce cadre de détailler clairement l'identité du chef de file, les membres du consortium et la répartition des rôles entre les membres. Le chef de file est responsable de la mise en œuvre du projet et sera signataire du contrat de prestation avec Bpifrance visée ci-dessous.

En devenant partenaires de la Prépa French Tech Tremplin, les structures d'accompagnement s'engagent aussi à :

- ne pas prendre de participation (equity) dans les projets accompagnés ;
- nommer un « entrepreneur en résidence » chargé du coaching des porteurs de projet et qui sera leur référent pendant toute la durée du programme
- respecter la charte de communication du programme French Tech Tremplin. La charte et les outils de communication seront transmis aux structures qui auront été sélectionnées pour devenir partenaires.
- respecter les valeurs de diversité, d'accessibilité et d'inclusivité de French Tech Tremplin. Les structures partenaires contribuent à favoriser l'émergence de projets d'une population éloignée de l'écosystème Tech, et les accompagnent sans dicter leurs actions.

NB : il n'est pas attendu des opérateurs de la phase « Prépa » qu'ils fournissent des bureaux aux participants dans le cadre de ce programme.

Les obligations et la rémunération des structures d'accompagnement feront au préalable l'objet d'un conventionnement avec Bpifrance sous forme d'un contrat de prestation.

Les diligences KYS (Know Your Supplier) seront réalisées par Bpifrance sur les structures sélectionnées dans le cadre de cet AMI avant la signature du contrat liant Bpifrance à la structure conformément aux procédures et instructions du groupe Bpifrance en matière d'achats.

Périmètre géographique

Les Capitales et Communautés French Tech (liste en annexe) seront chargées de coordonner les acteurs sur leur territoire. Vous Chaque porteur devra donc indiquer dans sa manifestation d'intérêt la ou les Capitale French Tech auxquelles il souhaite être rattaché. Dans chaque Capitale ou Communautés French Tech, il devra proposer son offre dans la localisation principale, mais il est aussi possible de proposer un projet d'accompagnement qui se décline dans plusieurs villes présentes sur le territoire de cette Capitale ou Communauté. Merci de préciser dans la réponse à l'AMI l'emplacement exact de l'offre. Il y aura un seul opérateur (dossier de candidature déposé par une seule structure ou par un consortium) sélectionné par Capitale ou Communauté, sauf dans le cas où un grand nombre de participants attendu nécessiterait plusieurs opérateurs.

3. MODALITES FINANCIERES DE LA PRESTATION REALISEE PAR LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT AU TITRE DE FRENCH TECH TREMLIN

Chaque opérateur sélectionné sera rémunéré d'un montant égal à 2 000€HT par participant. Le nombre de participants par Capitale French Tech sera au minimum de 10 et au maximum de 25. Le nombre total de participants sera annoncé à la suite du concours. Pour les structures sélectionnées, la rémunération permettra de couvrir des dépenses de fonctionnement engagées telles que les dépenses directement liées aux activités d'accompagnement des porteurs de projet (dont frais de personnel) visées dans le présent AMI.

Un contrat d'accompagnement à titre gratuit devra être signé entre la structure d'accompagnement et le participant sélectionné.

Ce contrat rappellera le cadre dans lequel s'effectue l'accompagnement, les engagements réciproques du lauréat et de l'opérateur ainsi que le coût de l'opération et le fait que ce coût est supporté par le programme d'investissement d'avenir.

Il sera rappelé au porteur de projet que la gratuité de l'accompagnement résultant de la prise en charge du coût supporté par la structure d'accompagnement est susceptible de constituer une aide d'Etat relevant du Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020. Le financement de l'accompagnement devra alors être pris en compte dans le calcul du cumul des aides perçues par le porteur de projet, dans le cas où ce dernier créerait une entreprise.

Financement

Modalités de versement

Le versement de la rémunération sera effectué en une seule fois, au terme du bootcamp de fin de programme et après validation de la conformité au présent cahier de charges des actions réalisées, sur présentation :

- d'une facture d'un montant total HT de 2 000 € HT multiplié par le nombre de participants accompagnés, établie à l'ordre de Bpifrance, DDSI - Prepa French Tech Tremplin, 6-8 boulevard Haussmann, 75009 Paris et RIB (avec dénomination sociale et adresse). La facture devra comporter les prénoms et noms des participants accompagnés ;
- d'un rapport d'activité, détaillant notamment l'exécution du programme, les évolutions et/ou difficultés éventuelles.

Un questionnaire de satisfaction sera demandé au porteur de projet accompagné.

Le montant du financement initialement prévu pourra être revu à la baisse en fonction du nombre de participants au programme d'accompagnement qui sera effectivement validé.

4. CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION

Sont éligibles tout type de structures (personnes morales de droit public ou de droit privé) accompagnant des porteurs de projet.

Les candidatures à cet AMI seront examinées au regard des critères suivants :

- L'expertise de l'organisme et son expérience dans le domaine de l'accompagnement des entrepreneurs ;
- La pertinence de l'action proposée au regard des objectifs et du public visé ;
- Le partage de compétences : les collaborations ou partenariats avec d'autres organismes sont particulièrement appréciés.

5. PROCESSUS DE CANDIDATURE

Chaque porteur devra décrire dans sa candidature :

- une présentation de la structure : gouvernance, moyens ;
- le contenu du programme : nature des actions proposées, planning prévisionnel ;
- Les outils et les méthodologies utilisés pour suivre et accompagner les porteurs de projet
- Les *curriculum vitae* des instructeurs et de l'entrepreneur-en-résidence du programme ;
- La description d'au moins un exemple d'un programme similaire que la structure a déjà implémenté dans le passé (description, curriculum, instructeurs et résultats) ;
- L'articulation avec les dispositifs présents sur le territoire ou avec d'autres organismes dont vous êtes partenaires.
 - les ressources allouées (humaines, externes, etc.) au programme, et les sources de cofinancement de la structure dans son activité globale d'accompagnement de porteurs de projet.

Documents administratifs à transmettre :

- 3 derniers comptes annuels certifiés – si les comptes de l'année N-1 ne sont pas encore disponibles, produire un atterrissage au 31/12/N-1
- Budget prévisionnel de la structure
- Attestation de régularité fiscale et sociale
- RIB de la structure d'accompagnement
- une autorisation de transmission des informations et données personnelles (modèle joint)

Ainsi que les documents suivants nécessaires pour les diligences règlementaires :

Pour tous :

- extrait Kbis à jour ou Extrait du *Journal officiel* publiant la constitution de l'association ou Récépissé de dépôt / de déclaration de création en préfecture ou sous-préfecture ;
- statuts actualisés de la structure (signés et datés) ;
- Questionnaire relatif aux Activités en lien avec des Pays Sanctionnés signé et daté (modèle joint)

Pour une association :

- Composition du bureau
- dernier rapport moral et financier ou rapport d'activité ;
- document officiel d'identité en cours de validité du Représentant Légal

Pour une société :

Copie d'un document (en cours de validité) conforme à l'original permettant l'identification :

- de la personne physique représentant la société demandeur (CNI, passeport ou titre de séjour en cours de validité)
- de tous les actionnaires personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement des parts ou des actions (table de capitalisation datée et signée, registres des actionnaires, organigrammes détaillés)
- des actionnaires détenant plus de 25% ou plus, directement ou indirectement du capital :
 - si personnes physiques : CNI, passeport ou titre de séjour en cours de validité
 - si personnes morales : extrait Kbis de moins de 3 mois ou statuts certifiés conformes par l'organe exécutif ou équivalent pour une société étrangère.

Des documents administratifs complémentaires concernant les diligences règlementaires pourraient être demandés en cours d'instruction.

Le formulaire se trouve sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/french-tech-tremplin-candidature-pour-les-structur> et la date limite de dépôt des candidatures est le 31 aout 2021 à 23h59.

Le comité de sélection des opérateurs sera composé de représentants de la Mission French Tech, du SGPI et de Bpifrance.

Les décisions de financement sont prises par le comité d'engagement « French Tech Tremplin » composé de :

- deux représentant du ministre en charge de l'économie ;
- un représentant de Bpifrance ;
- une personnalité qualifiée nommée par le ministre en charge de l'industrie ;
- une personnalité qualifiée nommée par le ministre en charge du numérique ;
- un représentant de l'Agence nationale pour la Cohésion des territoires.

Le comité se réserve le droit :

- d'accepter un dossier sans condition ;
- d'accepter un dossier sous réserve de modifications ;
- de refuser un dossier.

Les candidats seront prévenus le 30 septembre 2021 de la décision du comité. En cas d'acceptation de votre dossier (avec ou sans conditions), vous devrez ensuite confirmer votre accord par email en joignant les éventuels documents supplémentaires.

6. CALENDRIER

Ouverture de l'AMI : 5 juillet 2021

Clôture des candidatures : 31 août 2021

Annnonce des organismes partenaires : mi-septembre 2021

Démarrage des bootcamps : mi-octobre 2021

7. Confidentialité

Les documents de candidature transmis dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués à la Mission French Tech, au SGPI et à Bpifrance, que dans le cadre de l'instruction et/ou du pilotage du dispositif.

L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures et des personnes destinataires des données collectées dans le cadre du traitement du dossier, est tenu à la plus stricte confidentialité au regard des obligations de confidentialité liées au secret professionnel et au secret des affaires.

8. POUR CONTACTER L'EQUIPE DE GESTION

Pour toute question, frenchtech@finances.gouv.fr

Annexes

Annexe 1 : liste des Capitales et Communautés French Tech partenaires du programme

Annexe 2 : cahier des charges détaillés des bootcamps

Annexe 1: liste des Capitales et Communautés French Tech partenaires du programme

Capitales

FRENCH TECH Aix-Marseille Région Sud (localisation principale à Marseille)
FRENCH TECH Bordeaux
FRENCH TECH Brest+
FRENCH TECH East (localisation principale à Metz)
FRENCH TECH Grand Paris
FRENCH TECH In the Alps (localisation principale à Grenoble)
FRENCH TECH Lille
FRENCH TECH Méditerranée (localisation principale à Montpellier)
FRENCH TECH Nantes
FRENCH TECH One Lyon Saint Etienne (localisation principale à Lyon)
FRENCH TECH Rennes Saint-Malo (localisation principale à Rennes)
FRENCH TECH Riviera Région Sud (localisation principale à Nice)
FRENCH TECH Toulouse

Communautés

French Tech Caen Normandy
French Tech Polynésie
FrenchTech La Réunion
French Tech Guyane
French Tech de Nouvelle-Calédonie
French Tech Guadeloupe
French Tech Bourgogne Franche Comté
French Tech Loire Valley
French Tech Mayotte
French Tech Martinique

Annexe 2 : Curriculum de la Prépa

1. LE BOOTCAMP DE 15 JOURS : MI à FIN OCTOBRE

Exemple de programme pour le bootcamp de 15 jours de début de programme

A. Journée de lancement

JOUR 1 - LUNDI

Matinée

Lancement

Mot de bienvenue

Discours d'ouverture

Présentation des projets

Moment de convivialité et de rencontre

Présentation du programme

- Présentation de l'organisation et des programmes
- Présentation sommaire des ateliers
- Présentation de l'équipe (Entrepreneur en résidence (ENR), responsable du projet, directeur délégué, etc.)
- Organisation opérationnel du programme

Session de questions-réponses

Après-midi

Les fondamentaux de la Startup

Qu'est-ce que c'est une startup ?

Introduction à l'écosystème tech français

Cycle de vie d'une startup: Du commencement à l'*exit*

Apéro de clôture

Mot de clôture par 3 lauréats

Remerciements

B. Journées type

Matin	Petit déjeuner / Stand-up	Entrepreneur en résidence (ENR): Fixez-vous des objectifs et des attentes détaillés pour la journée
	Travaux pratiques et/ou temps d'équipe et/ou séances 1:1 avec l'ENR	ENR ou Intervenant invité : cours suivant le curriculum

Après-midi	Déjeuner	Fondateur de startup invité : présentation de quelques minutes de leur propre expérience par rapport au programme de la journée, suivi d'une session questions-réponses et d'un déjeuner
	Ateliers et/ou temps en équipe	Lauréats - Travaux - prendre part à des sessions de mentorat - Do 1:1s avec ENR
	Récapitulatif	Les participants partagent leur progrès, les bons et les mauvais points de la journée

JOUR 2 ET 3 - MARDI À MERCREDI

Introduction au Lean Startup

- *Lean Canvas*
- Cycle de vie du développement produit
- L'art du produit minimum viable

Connaissance du client

- *Proto-personas* et *personas* (B2B et B2C)
- Propositions de valeur
- Méthodologie et outils de recherche pour le La « Découverte client »
- Rencontres

JOUR 4 - JEUDI

Étude et analyse des techniques de gestion

- Analyse compétitif
- Tableaux inspirationnel

Business models

- Introduction aux *business models* les plus répandus chez les FT120
- Modèle commercial vs. Modèle économique
- Choisir son modèle commercial

JOUR 5 - VENDREDI

Cours de pitch #1

- L'anatomie d'un pitch
- Créer sa première présentation
- Prise de parole public
- Version 15s, 1min et 5min

Séance de présentation + retour critique (sans jury)

JOUR 6 à 7 - LUNDI ET MARDI

Présentation du prototypage rapide

- Parcours utilisateur
- Maquette
- Modèle interactifs sans code

Customer validation

- Test du marché
- Tester l'expérience utilisateur

JOUR 8 - MERCREDI

Stratégie de mise sur le marché

Métrique marketing

Feuille de route

JOUR 9 - JEUDI

Préparation pour la journée de rencontre avec des mentors

- Comment optimiser les séances de *mentorship*
- Présentation de mentors

Présentation des mentors (« Speed mentoring »)

- 4 à 5 séances avec des mentors 1:1 de 30-45min (Avec des entrepreneurs, VCs ou ex-entrepreneurs uniquement à ce stade)

C. Clôture du bootcamp

JOUR 10 - VENDREDI

Séances de pitch en public

Séances de présentation publique avec un panel d'invités (entrepreneurs, VCs, etc.) pour recevoir des critiques constructives et avoir des idées de prochaines étapes et priorités pour le projet.

2. PHASE DE DEVELOPPEMENT DE 6 SEMAINES

Les participants ont accès à des contenus de formation en ligne, mis à disposition par la Mission French Tech. Ils sont invités à des réunions par leur Capitale ou Communauté French Tech de référence pour pouvoir partager leur expérience, avancés et et problématiques éventuelles avec les autres participants.

L'opérateur met à disposition des créneaux de RDV pour les participants avec l'ENR chaque semaine.

3. BOOTCAMP DE FIN DE PROGRAMME

JOUR 1

Journée de partage sur les avancées du projet et de diagnostic

JOUR 2

Atelier remplissage du dossier de candidature

Intervention possible d'un référent innovation de Bpifrance pour présenter les attendus de l'annexe financière

JOUR 3

Journée d'entraînement au pitch pour les jurys du concours